

**2012/4419 - Réaménagement de l'éclairage public situé sur le prolongement de la ligne de tramway T1 de Montrouhet à Debourg - Opération 60026839 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2008-1 programme 00013, pour un montant de 1 000 000 euros (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 30/04/2012, p. 1001)**

Rapporteur : M. BUNA Gilles

**M. BUNA Gilles**, rapporteur : Ce rapport concerne la réorganisation de la propreté pour qu'elle soit moins fragmentée, optimisée au Confluent avec une répartition des tâches précises entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon. Cela se traduit par un transfert partiel des compétences des espaces verts, vers la Communauté urbaine avec les sommes qui y sont afférentes. Mais M. Philip en parlera mieux que moi, sauf si M. David tient particulièrement à intervenir.

**M. DAVID Jean-Jacques**, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération nous permet, une fois n'est pas coutume, de vous féliciter sur l'organisation du service de propreté dans le cadre stratégique de propreté urbaine du Grand Lyon.

Vous avez réussi à faire accepter aux agents de nouvelles méthodes, d'étendre leurs missions, de définir des horaires étendus de 6 h à 22 h, avec des indicateurs de suivi et d'évaluation et une féminisation du service.

C'est une vraie révolution culturelle qui mérite d'être soulignée et les résultats constatés sur le terrain sont probants. Il n'y a désormais plus qu'un seul intervenant propreté sur l'espace public (le service propreté urbaine), mettant fin à des dysfonctionnements que nous avons constatés.

Lorsqu'on vous parle d'une autre gestion des ressources humaines, de nouveaux modes de gestion, vous voyez que c'est de l'ordre du possible et du réalisable.

**M. LE MAIRE** : On le fait !

**M. DAVID Jean-Jacques** : Remarquez que Lyon Divers Droite n'est pas dogmatique. Autant pour la gestion des ordures ménagères nous avons fait connaître notre préférence pour le privé, moins cher et plus efficace, autant nous pouvons soutenir l'initiative publique lorsque nous la trouvons pertinente.

Ce que vous avez fait dans le secteur de la propreté au Grand Lyon, il faut s'en inspirer dans la gestion de certains services municipaux. La Ville y gagnerait en gestion et les Lyonnais en qualité de service.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

**M. BUNA Gilles**, Adjoint : Je ne regrette pas que vous n'ayez pas retiré votre intervention. Loin de nous de penser que vous puissiez être dogmatique. Vous avez oublié de préciser que cela restait dans le public et je demanderai à Mme Bouzerda de transmettre à M. Geourjon que, d'une manière empirique nous continuons de progresser dans le rapprochement entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon.

**M. PHILIP Thierry**, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement : J'ajouterai à ces compliments quelques mots, pour dire -et c'était le cas du récent conflit- que quand le service public est plus cher que le service privé, on le dit, mais là il faut souligner que non seulement on est efficace comme vous l'avez dit de façon globale.

On a pris en charge en 2011 36 hectares, dont 3 hectares d'espaces verts, en 2012 39 hectares, nous sommes actuellement moins chers avec le service public de la propreté que nous le sommes, par exemple, sur le bord des Berges avec Véolia pour faire un service équivalent.

En fait, ce que nous avons fait, c'est copier la méthode de Véolia, c'est-à-dire une méthode globale, où ce sont les mêmes qui font le minéral, les espaces verts, les jardins aquatiques, les pieds d'arbres, les tags, le vidage des corbeilles, c'est-à-dire que la question est la suivante : est-ce que c'était mieux fait parce que c'était le privé, ou parce que la méthode globale est la bonne ? Nous pensons, de plus en plus, que la méthode globale est la bonne et grâce à cette souplesse entre la Ville et le Grand Lyon, nous améliorons la situation ce qui est en contradiction avec ce qui a été dit précédemment par l'un des orateurs.

**M. LE MAIRE** : Mme Gay approuve de manière véhémement !

**M. PHILIP Thierry** : Donc si le public est plus cher, Madame Gay, il faut le mettre au déficit d'arriver à être moins cher. C'est ce que nous avons fait et que nous ferons.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.  
(Adopté.)